

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 202-2003, 26 février 2003

CONCERNANT la nomination de monsieur François Turenne comme sous-ministre du ministère de la Famille et de l'Enfance

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur François Turenne, secrétaire associé aux politiques budgétaires et aux programmes au Secrétariat du Conseil du trésor, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre du ministère de la Famille et de l'Enfance, administrateur d'État I, au salaire annuel de 170 656 \$, à compter du 2 avril 2003 ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat s'applique à monsieur François Turenne, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

40147

Gouvernement du Québec

### Décret 203-2003, 26 février 2003

CONCERNANT la nomination de monsieur Pierre-Hugues Boisvenu comme sous-ministre adjoint au ministère des Régions

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Pierre-Hugues Boisvenu, directeur régional au ministère de l'Environnement, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère des Régions, affecté au développement de la région de l'Estrie, administrateur d'État II, au salaire annuel de 114 000 \$, à compter du 3 mars 2003 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à monsieur Pierre-Hugues Boisvenu, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

40148

Gouvernement du Québec

### Décret 204-2003, 26 février 2003

CONCERNANT la nomination de madame Lison Rhéaume comme sous-ministre adjointe par intérim au ministère des Régions

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Lison Rhéaume, adjointe au développement au Saguenay–Lac-Saint-Jean au ministère des Régions, soit nommée sous-ministre adjointe par intérim à ce ministère, affectée au développement de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, à compter du 3 mars 2003 ;

QU'à ce titre, madame Lison Rhéaume reçoive une rémunération additionnelle mensuelle de 475 \$.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

40149

Gouvernement du Québec

### Décret 205-2003, 26 février 2003

CONCERNANT la nomination des membres d'un comité de réexamen constitué en vertu de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels et de leur substitut (employés faisant partie du Syndicat canadien de la fonction publique)